

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'EPCC METZ EN SCENES**  
**SEANCE DU 26 AVRIL 2019**

**Membres titulaires :**

Monsieur Dominique GROS	Ville de Metz	Absent – Pouvoir à M. Hacène LEKADIR
Monsieur Hacène LEKADIR	Ville de Metz	Présent
Madame Margaud ANTOINE FABRY	Ville de Metz	Présente
Madame Marylin MOLINET	Ville de Metz	Présente
Madame Patricia SALLUSTI	Ville de Metz	Présente
Monsieur William SCHUMAN	Ville de Metz	Excusé
Madame Martine NICOLAS	Ville de Metz	Excusée
Madame Bérangère THOMAS	Ville de Metz	Présente
Monsieur Thierry GOURLOT	Région	Excusé
Monsieur Jean Pierre LIOUVILLE	Région	Présent
Monsieur Pascal MANGIN	Région	Excusé
Monsieur Patrick THIL	Région	Excusé
Madame Françoise FERRARO	ONL	Présente
Monsieur Laurent BAYLE	Personnalité qualifiée	Excusé
Madame Fabienne LORONG	Personnalité qualifiée	Excusée
Madame Jacqueline SCHNEIDER	Personnalité qualifiée	Excusée
Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	Excusé
Madame Isabelle CHAIGNE	Personnalité qualifiée	Excusée
Monsieur Joseph ANDRE	Représentant du personnel	Présent
Madame Myriama IDIR	Représentant du personnel	Présente

**Membres suppléants :**

Madame Nathalie DE OLIVEIRA	Ville de Metz	Présente
Monsieur Philippe CASIN	Ville de Metz	/
Madame Danièle BORI	Ville de Metz	/
Monsieur Jean Michel TOULOUZE	Ville de Metz	/
Monsieur Raphaël PITTI	Ville de Metz	Excusé
Madame Marie-Jo ZIMMERMANN	Ville de Metz	Excusé
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	/
Madame Stéphanie CONIGLIO	Région	Excusé
Monsieur Bertrand MASSON	Région	/
Monsieur Jackie HELFGOTT	Région	Excusé
Monsieur Khalifé KHALIFE	Région	Excusé
Madame Mireille GAZIN	ONL	/
Madame Monique RUDOLF	Personnalité qualifiée	Excusée
Monsieur Philippe LE GOFF	Personnalité qualifiée	Excusé
Monsieur Jean Dominique MARCO	Personnalité qualifiée	/
Madame Marie Louise THEVENON	Personnalité qualifiée	Présente
Monsieur Serge BASSO DE MARCH	Personnalité qualifiée	Excusé
Monsieur Frédéric JOUAVILLE	Représentant du personnel	/

**Membres invités :**

Florence FORIN – Conseillère Danse DRAC

Valérie LAHOUEL – Direction Création REGION GRAND EST

**Directrice Générale :**

Florence ALIBERT

**Etaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de l'EPCC :**

Sarah MCKEE

Marie COURTEL-EMOND

Hamid JARI

Michèle PARADON

## **ORDRE DU JOUR**

- I. **Délibération n°79 : Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2019**
- II. **Points d'information**
  - 1) **Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz**
  - 2) **Programmation 2019/2020**
- III. **Affaires administratives**
  - 1) **Délibération n°80 : Sollicitation de modification des statuts de l'EPCC Metz en Scènes**
  - 2) **Délibération n°81 : Autorisation de tenir des séances communes des CA de l'EPCC Metz en Scènes et des CS du Syndicat mixte Orchestre National de Metz**
  - 3) **Délibération n°82 : Convention n°4 relative au groupement de commandes en matière de marchés publics entre l'EPCC Metz en Scènes et l'Orchestre National de Metz**
- IV. **Affaires financières**
  - 1) **Délibération n°83 : Tarifications des concerts, spectacles et abonnements de l'EPCC Metz en Scènes à compter de la saison 2019/2020**
  - 2) **Délibération n°84 : Tarifications des locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**
  - 3) **Délibération n°85 : Signature de la Convention financière avec la Région Grand Est relative aux grandes institutions culturelles**
  - 4) **Délibération n°86 : Signature de l'attestation sur fonds propres dans le cadre de la demande de modification majeure n°2 du projet Pierres Numériques**
- V. **Divers**
  - 1) **Etude sur les publics de la Cité musicale-Metz**
  - 2) **Nouveau logiciel de billetterie de la Cité musicale-Metz**
  - 3) **Délibération n°87 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale**

La séance est ouverte à 18h05.

**I. Délibération n°79 : Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2019**

Sans remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**II. Points d'information : actualités de la CMM et programmation 2019/2020**

**Florence ALIBERT** présente les prochains concerts et spectacles de la Cité musicale-Metz en mai et juin.

Concernant 2019/20, elle signale que la première semaine d'octobre, les 5 ans de la BAM seront célébrés. Il s'agira d'un événement sur cinq journées qui permettront de montrer toutes les facettes de cette salle.

**Michèle PARADON** présente les éléments de la programmation, liés à l'Arsenal.

La saison 2019/2020 sera placée sous le signe de la percussion, qui sera le fil rouge pour toute la saison prochaine. Ce fil rouge permettra de faire découvrir des musiques traditionnelles africaines, ainsi que des musiques plus contemporaines ou plus traditionnelles. Ce sera également l'occasion d'accueillir une artiste bulgare : Vassilena Serfimova. Elle viendra présenter son travail, à trois reprises durant la saison.

La programmation de la saison prochaine tournera autour de temps forts :

- un temps fort « Osez Haydn ! » autour de la résidence de Julien Chauvin et son ensemble Le Concert de la Loge. La programmation tournera autour de ce compositeur, qui est mal-aimé et toujours confronté à Mozart.

- un temps fort « Beethoven » : à l'occasion des 250 ans du compositeur Beethoven , il sera possible de retrouver François-Frédéric Guy, Teddy Papavrami et Xavier Phillips dans le trio de Beethoven.

- un temps fort « Musiques sacrées » à l'occasion du démarrage des festivités autour des 800 ans de la fondation de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz. Un très beau concert sera consacré au Stabat Mater de Pergolèse. L'occasion sera également donnée de retrouver Rodolphe Burger, guitariste, autour du projet « Le cantique des cantiques ». Enfin, un concert sera donné par un des meilleurs ensembles vocaux européens, le Huelgas ensemble, sur la musique des cathédrales.

- un temps fort « Polska ! » autour de la Pologne sera l'occasion de retrouver artistes et compositeurs polonais.

Parmi les événements attendus, la saison 19/20 permettra de retrouver Manu Katché, Jordi Savall avec un programme Balkan, ou encore les percussions de Strasbourg

La programmation tournera également autour des résidences d'artistes :

- Julien Chauvin et Le Concert de la Loge,

- Hafiz Dhaou et Aïcha M'Barek, qui sont deux chorégraphes tunisiens,

- Clara Iannotta, compositrice, qui a une personnalité très attachante Elle a commencé à s'intéresser à la composition par les objets, les jouets. Son travail est soutenu et remarqué.

- L'ensemble Linea, qui est un ensemble de musique contemporaine venant de Strasbourg.

**3 AVENUE NEY - F.57000 METZ**

ADM. (33) 03 87 39 92 00 | FAX (33) 03 87 75 21 52

<http://www.citemusicale-metz.fr>

- En jazz, l'occasion sera donn e de soutenir un jeune musicien, originaire de la r gion : R mi Fox, avec son ensemble Nox 3. Il viendra tout au long de l'ann e pour travailler sur sa nouvelle cr ation. Il s'agira de d cliner autour de cette cr ation tout un travail d'actions culturelles en lien avec l'Harmonie de Maizi res-L s-Metz, par exemple.

- Le nouveau projet de Sara Baltzinger et la compagnie Mirage.

Cette programmation est l'occasion de faire de nombreux partenariats avec des associations locales.

**Florence ALIBERT** invite les membres   noter la date du 4 juin, la saison 2019-2020 sera pr sent e   cette occasion, en musique, avec une conf rence de presse, dans l'apr s-midi, suivie d'une soir e avec l'Orchestre national de Metz   l'Arsenal. R mi Fox devrait y  tre pr sent, avec peut- tre d'autres artistes, accueillis en r sidence. Elle ajoute que le 13 septembre sera la date de l'ouverture de la saison,   l'Arsenal.

### **III. Affaires administratives**

#### **1) D lib ration n 80 : Sollicitation de modification des statuts de l'EPCC Metz en Sc nes**

Hac ne LEKADIR rappelle qu'il y a quelques mois, une  tude juridique a  t  lanc e avec deux phases. La premi re phase vise   revoir,   la fois, les statuts de l'Orchestre national de Metz et ceux de Metz en Sc nes. Il s'agit, premi rement, de les ajuster pour les inscrire dans l'esprit du projet de Cit  Musicale et, d'autre part, pousser le plus possible, dans le respect des diff rents cadres juridiques, dans un fonctionnement qui soit le plus proche. Cette premi re phase de l' tude a  t  effectu e avec le concours d'un cabinet d'avocats parisiens : le Cabinet Baron. Une r union a eu lieu avec les partenaires publics : la R gion Grand Est, l'Etat et la Ville de Metz.

**Sarah McKee**, nouvelle Directrice administrative et financi re, pr sente les principales modifications propos es avec ces statuts. Elle pr cise que ce projet de nouveaux statuts a  t  pr sent  au CSE de l'EPCC Metz en Sc nes. Le premier changement se trouve dans le pr ambule des modifications de statuts. Des objectifs et des missions communs   l'EPCC et au Syndicat Mixte sont int gr s dans le cadre de la Cit  musicale-Metz. Ils sont d taill s en page 2 des nouveaux statuts de l'EPCC. L'article 4.1 « Adh sion » a  galement  t  modifi . La possibilit  que l'Etat puisse  tre admis   adh rer   l'EPCC a  t  rajout e. La principale modification se trouve   l'article 7.1. Il s'agit de la composition du Conseil d'Administration. Le changement principal est qu'il sera d sormais compos  de 8 titulaires et 8 suppl ants pour la Ville de Metz. En parall le, c t  Syndicat Mixte, il y a  galement 8 titulaires pour la Ville de Metz. L'autre modification de la composition est que plut t que d'avoir 3 personnalit s qualifi es nationales et/ou transfrontali res et 2 locales, il sera finalement indiqu  5 personnalit s qualifi es. Enfin, la notion de parit  est ajout e, elle ne figurait pas dans les statuts jusqu'  pr sent. L' cart entre le nombre d'hommes et de femmes ne doit pas  tre sup rieur   deux.

Puis, dans les attributions du Conseil d'Administration, la possibilit  de cr er des comit s ou des conseils consultatifs a  t  ajout e. Il s'agit de r pondre aux exigences propres au conventionnement dont l'Etablissement peut b n ficier.

**Florence ALIBERT** souligne l'importance de cette derni re possibilit  ajout e. En effet, l'id e pour Metz en Sc nes est justement de travailler avec l'Etat   un conventionnement. C'est un dossier qui sera men  courant 2019.

**Sarah McKee** évoque ensuite l'article 9.1 « Désignation et recrutement du Directeur ou de la Directrice ». Cet article a été revu afin qu'il corresponde vraiment à la réalité du process actuel ; une shortlist, la notion de parité, proposition du CA, nomination du Président sur proposition du CA, une durée de mandat de 5 ans et un préavis quant au renouvellement ou au non-renouvellement. Enfin, un nouveau titre est intégré. Il s'agit du titre 4 : « Elections des Représentants du Personnel ». Cette section n'existait pas, or les textes imposent que les modalités de ces élections soient incluses dans les statuts de l'EPCC. Les modalités ont été incluses et sont, pour partie, issue de la loi relative à la démocratisation du secteur public.

**Sarah McKee** présente le rétroplanning au niveau de l'adoption des nouveaux statuts. L'idée, pour le CA de ce jour, est d'adopter une délibération sollicitant la modification des statuts. Le Conseil Municipal de la Ville de Metz, au cours duquel seront adoptés ces nouveaux statuts, se tiendra le 30 mai. Puis, le 7 juin, le Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz aura lieu, suivi le 14 juin par la Commission permanente de la Région Grand-Est. Puis, à l'issue de ces réunions, un Arrêté Préfectoral pourrait être rendu courant de l'été 2019.

**Florence ALIBERT** ajoute que le fait que l'Assemblée des différents membres de l'EPCC approuve ces statuts permet de partir directement en Préfecture. Ces nouveaux statuts devraient être validés pour démarrer, dès le mois de septembre, dans la nouvelle configuration.

Sans remarque complémentaire, **le Président** propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

## **2) Délibération n°81 : Autorisation de tenir des séances communes des CA de l'EPCC Metz en Scènes et des CS du Syndicat mixte Orchestre National de Metz**

**Hacène LEKADIR** indique que toute une série de délibérations portant sur des domaines mutualisés sont les mêmes dans les deux conseils. Or, depuis deux ans, ils réalisent deux séances, un petit peu répétitives, à savoir un comité syndical de l'Orchestre suivi d'un conseil d'administration Metz en Scènes. Après avis d'avocat, il est possible de mutualiser ces deux Conseils d'Administration pour faire deux conseils en un. Tous les sujets communs ne seront donc plus présentés qu'une seule fois et les quelques sujets spécifiques seront présentés pour les personnes membres de tel ou tel Conseil. Au moment du vote, le Président appellera seulement les élus concernés à voter. En effet, aujourd'hui, les élus de Metz en Scènes et les élus de l'Orchestre sont pratiquement les mêmes, à 2-3 noms près. Concernant les personnalités qualifiées, du côté de Metz En Scènes, celles-ci assisteront désormais aux délibérations de l'Orchestre, ce qui leur permettra de connaître la vie de l'Orchestre national de Metz de l'intérieur.

Sans remarque complémentaire, **le Président** propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

### **3) D lib ration n 82 : Convention n 4 relative au groupement de commandes en mati re de march s publics entre l'EPCC Metz en Sc nes et l'Orchestre National de Metz**

**Sarah McKee** explique que de nouvelles prestations ont  t  recens es. Il apparait pertinent de conclure un groupement de commandes pour les prestations suivantes :

- Photocopieurs,
- T l phonie fixe,
- T l phonie mobile.

Sans remarque compl mentaire, **le Pr sident** propose de passer au vote.  
Adopt    l'unanimit .

#### **IV. Affaires financi res**

##### **1) D lib ration n 83 : Tarifications des concerts, spectacles et abonnements de l'EPCC Metz en Sc nes   compter de la saison 2019/2020**

**Marie COURTEL-EMOND** rappelle que la grille tarifaire a  t  pas mal retravaill e avant le d marrage de la saison 2018-2019, avec une refonte assez importante des tarifs. Pour la saison   venir, il y aura plut t des r ajustements, pr cis s dans la d lib ration. Elle rappelle que les objectifs sont d'augmenter les recettes de billetterie et, d'autre part, de permettre la circulation des publics entre les diff rentes salles et les diff rentes esth tiques de la Cit  musicale-Metz et  galement encourager la fid lisation du public.

Quatre principaux changements vont intervenir sur la grille tarifaire de la Cit  musicale-Metz pour la saison 2019-2020 :

- Quelques tarifs de la grille tarifaire de l'Arsenal seront revaloris s. Il s'agit de revaloriser d'un euro le plein-tarif en premi re cat gorie, sur les tarifs A, B et C. Cette hausse assez faible du plein-tarif ne devrait pas avoir d'impact sur la billetterie.

- La mise en place d'une nouvelle carte d'adh sion Cit  musicale-Metz. La Carte Copains, sp cifique   la BAM et aux Trinitaires, sera g n ralis e   l'ensemble des concerts et spectacles de la Cit  musicale-Metz. Cette  volution intervient au moment o  l'administration va s' quiper d'un seul et unique logiciel de billetterie. Cela permet de r fl chir   des offres tarifaires g n ralis es sur l'ensemble des sites et des esth tiques de la Cit  musicale-Metz et d'encourager la circulation du public. Dans son fonctionnement, cette carte sera assez similaire   la carte Copains existante,   savoir une adh sion annuelle permettant de b n ficier de tarifs r duits allant de 15   35 % de r duction sur l'ensemble des concerts de la Cit  musicale-Metz. Cette carte est accessible   tous.

- La mise en place d'un abonnement Jeune Public Cit  musicale-Metz. Celui-ci r pond   un objectif d'essayer de d velopper cette cible : famille, jeune public sur une programmation mise en avant ces derni res saisons. Il s'agit  galement d'anticiper l'acte d'achat et la r servation car, en effet, cette typologie de spectateurs a tendance   acheter ses places   la derni re minute. Cette formule d'abonnements sera accessible   tous sans condition, elle proposera 25 % de r duction   partir de 4 spectacles ou plus, choisis parmi la programmation Jeune Public de la Cit  musicale-Metz.

- La mise en place de nouvelles formules d'abonnements Cit  musicale-Metz, toujours dans cette id e d'encourager la circulation du public et d'avoir une offre tarifaire

généralisée. Par exemple, l'abonnement « Découverte Cité musicale-Metz » sera un abonnement fermé avec 4 spectacles proposés dont 1 à la BAM et un aux Trinitaires, ou les « Pass Temps Forts » qui seront mis en place sur chaque temps fort avec la possibilité de bénéficier de 30 % de réduction à partir de 3 spectacles réservés sur un même temps fort.

**Margaud ANTOINE-FABRY** trouve très intelligent la généralisation de la Carte Copain. Elle espère que cela apportera une transversalité dans les publics. Elle demande si un benchmarking a été fait concernant la mise en place de l'abonnement Jeune Public, pour lequel elle émet des doutes quant à son succès.

**Marie COURTEL-EMOND** répond que, en effet, ils ont regardé ce qu'il se faisait. Ils espèrent avoir un retour et un focus par rapport à ce public plus familial pour essayer de comprendre son comportement.

**Hacène LEKADIR** remarque qu'il est moins cher d'aller à l'Arsenal qu'à des spectacles type concerts ou one-man-show, qui peuvent se produire aux Arènes ou ailleurs.

**Florence ALIBERT** rappelle que, depuis la saison dernière, un quota de 50 places à 10 euros a été mis en place sur tous les concerts à l'Arsenal, sans aucune condition d'âge ou de ressources. Ces places sont accessibles dès l'ouverture de la billetterie, au mois de juillet.

**Bérangère THOMAS** demande si une personne peut prendre une place à 10 euros, au mois de juillet, pour un spectacle qui aurait lieu en avril.

**Florence ALIBERT** confirme.

**Hacène LEKADIR** demande si une personne, fan des spectacles et au courant de ce système, peut venir en juillet et acheter toutes les places à 10 euros.

**Marie COURTEL-EMOND** confirme que cela est possible. Pour autant, dans ce cas, les placements ne sont absolument pas garantis, puisqu'il s'agit de places en 4<sup>ème</sup> Catégorie.

Sans remarque complémentaire, **le Président** propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

## **2) Délibération n°84 : Tarifications des locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

**Florence ALIBERT** propose aujourd'hui d'ajuster les tarifs de locations de deux salles, en particulier : la salle de l'Orangerie et Saint-Pierre-Aux-Nonnains. Il s'agit d'être davantage en ligne avec des salles équivalentes dans d'autres structures. En effet, sur ces deux salles en particulier, les demandes de locations sont suffisamment nombreuses et cette augmentation ne devrait pas être défavorable en termes de résultats de locations. Pour des locations traditionnelles événementielles, la location de 1 200 euros passerait à 1 500 euros pour les deux salles. Concernant la tarification spécifique pour les mariages, ces



salles étant extrêmement demandées, il est proposé d'augmenter le prix de leur location de 2 000 à 2 500 euros.

Une question, concernant les locations pour mariage, est liée à l'obligation d'une liste de traiteurs obligatoires.

**Florence ALIBERT** confirme que cette règle est toujours appliquée. Pour autant, ils peuvent parfois faire preuve de flexibilité. La liste des traiteurs sera communiquée lors de la prochaine séance.

**Hacène LEKADIR** rappelle que les tarifs sont fixés par les professionnels de la Cité Musicale, en lien avec le marché et sans lien avec aucune autre démarche.

Sans remarque complémentaire, **le Président** propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

### **3) Délibération n°85 : Signature de la Convention financière avec la Région Grand Est relative aux grandes institutions culturelles**

**Sarah MCKEE** explique qu'il s'agit, ici, de la convention annuelle liant l'EPCC à la Région Grand Est, pour l'année 2019, avec une subvention de 182 000 euros.

Sans remarque complémentaire, **le Président** propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

### **4) Délibération n°86 : Signature de l'attestation sur fonds propres dans le cadre de la demande de modification majeure n°2 du projet Pierres Numériques**

**Sarah MCKEE** rappelle que Metz en Scènes est engagé, depuis 2016, dans le projet Pierres Numériques. Il s'agit d'une opération de valorisation, de promotion, de mise en événements des patrimoines remarquables de la Grande Région, à travers les arts numériques. Le premier bénéficiaire du projet, Moselle Arts Vivants, a soumis, le 04 avril 2019, aux membres du Comité Interreg, une demande de modification majeure dont l'objet est de demander une augmentation du budget et, également, une prolongation d'un an du projet. Celui-ci devant se terminer en mars 2019, une prolongation est demandée jusqu'à mars 2020. Cette augmentation de budget est demandée par quelques-uns des partenaires, dont Metz en Scènes. Elle se traduit par un transfert de solidarités parce qu'un des partenaires n'a pas utilisé la totalité de son budget. De plus, dans le but de continuer à mener des actions dans le cadre de ce projet Interreg, Metz en Scènes a sollicité une augmentation de 78 000 euros, le budget total passerait de 650 000 à 740 000 euros. Aujourd'hui, un nouveau plan de financement est donc sollicité : 440 000 Fonds européens de développement régional FEDER et 296 000 euros en fonds propres pour Metz en Scènes, sur les 4 années. Au 31 mars 2019, 54 % du budget ont été rentrés dans les caisses de Metz en Scènes.

**Hacène LEKADIR** ajoute que la Ville de Metz, sur ce projet Interreg, à 1 340 000 euros de recettes en 3 ans. La recette de l'ensemble des acteurs messins sur le projet dépasse les 2 millions.

Sans remarque complémentaire, **le Président** propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

## **V. Divers**

### **1) Etude sur les publics de la Cité musicale-Metz**

**Marie COURTEL-EMOND** présente les grands principes de cette étude qui vient de débiter. Un constat a été fait que, depuis la création de la Cité musicale-Metz, en 2016, aucune étude globale n'avait été faite sur les publics afin d'en avoir une meilleure connaissance. Par ailleurs, la Cité musicale-Metz est encore aujourd'hui dotée de deux logiciels de billetterie, un pour la BAM et Les Trinitaires et l'autre pour l'Arsenal. Ce système ne permet pas d'avoir des informations, ou seulement des informations très parcellaires, sur la circulation du public. Une consultation a donc été lancée en février pour réaliser une étude de publics dont les objectifs étaient de connaître les profils des spectateurs, de comprendre le processus d'informations et les motivations à la venue aux spectacles et d'avoir un retour sur la satisfaction du public et ses attentes éventuelles. Cette étude et ses recommandations vont permettre de faire évoluer les politiques tarifaires, d'identifier des typologies de publics à développer en priorité, d'optimiser les stratégies marketing et communication, d'améliorer les services aux spectateurs et d'accroître les ressources propres en développant les recettes de billetterie. La Société TEST a été sélectionnée pour réaliser cette étude. Cette société réalise déjà le baromètre des publics du Centre Pompidou de Metz et elle a fait une importante étude des publics de la Philharmonie de Paris, sur la saison 2016-2017.

L'étude porte sur les publics des spectacles payants de la Cité musicale-Metz, à l'Arsenal, y compris les concerts de l'Orchestre national de Metz, à la BAM et aux Trinitaires. Les spectacles sur le temps scolaire et les spectacles qui ne sont pas labellisés Cité musicale-Metz ont été exclus de cette étude.

La méthodologie mise en place par TEST, se décompose en deux temps :

1) Phase d'enquête sur le terrain : Distribution et récolte d'un questionnaire. Cela permet de connaître les premières informations sur les profils des spectateurs et également de récupérer leurs coordonnées.

2) Envoi d'un questionnaire en ligne : Quelques jours après leur venue au spectacle. Ce deuxième questionnaire permettra d'obtenir des informations plus fournies et approfondies sur le profil des spectateurs : Fréquentation et appréciation des salles, catégorie socio-professionnelle, âge, pratiques culturelles ...

L'enquête a démarré sur le terrain, à la BAM, le 21 mars sur le retour du concert de Grand Corps Malade. Cette phase se poursuivra jusqu'à la fin de la saison, soit mi-juin, sur l'ensemble des sites de la Cité Musicale. Au total, l'enquête couvre 34 représentations, qui constitue un échantillon représentatif de toutes les esthétiques données et donc de la diversité du public. Ce panel va du concert symphonique de l'Orchestre, aux jeunes publics, en passant par la danse, le jazz, les musiques du monde, le rap, l'électro, le métal.

A ce jour, depuis le démarrage de l'enquête, 2 138 questionnaires papier ont été recueillis sur 10 concerts. Sur la phase du questionnaire en ligne, 216 questionnaires ont été recueillis.

Les résultats définitifs seront communiqués à l'automne et le coût de cette étude est de 24 500 euros HT. A ce coût s'ajoutent des frais de personnels, de l'ordre de 2 500 euros, puisque des agents d'accueil sont mobilisés sur les enquêtes de terrain.

L'idée est de pouvoir pérenniser ce travail dans le temps, sur un rythme biennal, soit tous les deux ans.

**Florence ALIBERT** ajoute que, parmi les autres sujets qu'ils souhaitent explorer, il y a la question des non-publics qui pourraient peut-être faire l'objet d'une étude l'an prochain si cela est possible. Il s'agira de comprendre, parmi le bassin de population, qui connaît les salles, qui vient et d'essayer de mesurer, notamment pour ceux qui ne viennent pas, quelles sont les raisons, les obstacles sur lesquels il faudrait travailler. Ceci pourrait faire l'objet d'une autre étude qui serait lancée l'an prochain sous réserve d'avoir les moyens de la faire.

**Margaux ANTOINE-FABRY** demande quel est le nombre de réponses espérées aux questionnaires.

**Marie COURTEL-EMOND** indique que, sur le questionnaire papier, l'ordre d'idées, visée par TEST, est de 4 000 questionnaires. L'objectif sera à priori atteint. Cela sera un peu plus compliqué sur le questionnaire en ligne. TEST souligne le fait que l'important n'est pas tellement le nombre de questionnaires remplis mais plutôt la représentativité des spectateurs. L'idéal serait d'obtenir 4 000 à 4500 questionnaires papiers et 1 000 questionnaires en ligne complétés.

**Florence ALIBERT** ajoute que s'ils souhaitent, ensuite, rentrer dans le détail de certaines typologies de publics, par exemple le public de la danse, le risque est de ne pas avoir suffisamment de questionnaires pour des catégories extrêmement précises. Dans ce cas, ceci pourra être complété par un groupe de travail à l'issue de l'enquête en fonction du nombre de questionnaires recueillis.

**Margaud ANTOINE-FABRY** demande quels seront les thèmes des deux groupes de travail évoqués.

**Marie COURTEL-EMOND** répond que les thèmes ne sont pas encore arrêtés.

**Hacène LEKADIR** souligne l'importance de cette étude. Par exemple, le Centre Pompidou de Metz a un baromètre annuel très précis qui permet vraiment de suivre, de très près, la typologie des publics, leur évolution. Ces données sont extrêmement précieuses et permettent, pour des responsables et pour des élus, de dire, par exemple, que 30 % du public du Centre Pompidou est un public de telle ou telle catégorie socio-professionnelle. Ces données permettent à des élus de donner du sens dans un engagement de moyens publics, etc. Il plaide pour la réalisation d'un baromètre annuel.



## **2) Nouveau logiciel de billetterie de la Cité musicale-Metz**

**Marie COURTEL-EMOND** rappelle qu'aujourd'hui, l'EPCC Metz en Scènes est équipé de deux différents logiciels de billetterie : le GIE à l'Arsenal et DIGITICK pour la BAM et les Trinitaires. Dans le projet de Cité musicale-Metz, il paraît aujourd'hui plus que nécessaire d'unifier l'outil de billetterie et un marché public a donc été lancé, fin 2018, dans ce sens afin d'être équipé d'un seul logiciel de billetterie et de CRM.

La CRM est la gestion de la relation clients, il s'agit d'avoir un fichier de contacts homogène et de pouvoir lancer des offres ou des actions de marketing envers les publics. Suite à ce marché, SECUTIX a été sélectionné. Il est aujourd'hui la référence numéro 1 dans le domaine de la billetterie pour les structures culturelles, notamment. La mise en place de ce logiciel est en cours. Le lancement se fera début juin avec l'ouverture de la campagne d'abonnements.

Cet outil va permettre de réfléchir à des offres tarifaires croisées et généralisées. Il est aussi un outil de marketing très performant qui va permettre de mettre en place des campagnes promotionnelles, des actions de marketing et de communication beaucoup plus ciblées, d'avoir aussi des éléments plus fins de connaissance des publics et de développer les recettes de billetterie de la Cité musicale-Metz. Le prestataire ALDEA a accompagné la rédaction du cahier des charges, la sélection du prestataire, la mise en place de la solution et toute la partie reprise de données. Ce coût s'élève à 33 000 euros. Puis, pour la mise en œuvre de SECUTIX en elle-même, le coût global s'élève à 88 000 euros.

Cette mise en place, devenue nécessaire notamment pour les équipes de la billetterie qui perdaient beaucoup de temps, ouvre énormément de portes. Il s'agit d'un très bel outil de travail qui concernera la globalité des services communication, marketing etc...

**Hacène LEKADIR** souligne que l'ouverture de la BAM aurait déjà dû être l'occasion de réfléchir à cette solution.

**Marie COURTEL-EMOND** précise que les billets dématérialisés pourront dorénavant être proposés.

**Florence ALIBERT** ajoute que SECUTIX est un outil qui suscitera toute une série de réflexions sur la manière de gérer les tarifications, les offres, les abonnements, et ceci sans aucune limite technique.

## **3) Délibération n°87 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale**

Sans remarque complémentaire, le Président propose de passer au vote.  
Adopté à l'unanimité.

En l'absence d'autres points divers, la séance est levée à 19h10.

Le Président du Conseil d'Administration  
Hacène LEKADIR